



## DECLARATION DE CONFORMITE CE

### Le fabricant,

DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-854 - B-1180 Bruxelles – Belgique  
www.davidts.com - info@davidts.com  
représenté par son gérant, M. Stéphane DAVIDTS,

**atteste que cette déclaration de conformité CE est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient au luminaire décrit ci-après :**

- référence : **MERAK 2**
- code de fabrication numéro : **1654**
- groupe de la *Lighting Collection* : **Appliques murales avec éclairage indirect,**

### déclare que ce luminaire

- est conçu en classe I,
- est prévu pour être équipé de deux ampoules (type GU10) MAXIMUM 50W, 220-240V,
- est construit avec des composants électriques conformes aux normes européennes en vigueur, et plus particulièrement :
  - les douilles GU10,
  - le câble téflon double isolation 1x0.75mm<sup>2</sup>,
  - la patte pour y raccorder la terre, vissée à la patère de fixation murale,
  - les connexions intérieures,
  - les passe-fils nylon, silicone, téflon ou PVC,
- est décrit plus complètement (photos, dessin et données techniques) sur notre site internet,
- est livré avec une notice de montage, d'entretien et des conseils de sécurité, disponible sur notre site internet,
- est certifié conforme aux dispositions des directives européennes et plus précisément avec
  - **La Directive 2014/35/UE** - Matériel électrique,
- est conçu et fabriqué exclusivement en nos ateliers situés à Bruxelles dans le respect des normes européennes de qualité et des normes de sécurité électrique et plus précisément en accord avec
  - **Les Normes EN-60.598** - Luminaires.

### en conclusion,

notre luminaire est totalement apte à porter le marquage « CE ».

**Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Stéphane Davidts**

Fait à Bruxelles, le 29 janvier 2016, date de la mise sur le marché de ce luminaire.